GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

COMMUNIQUÉ CONJOINT N° 459/MCI/MAEP/MTCE/DC/SGM/DCIR/SA

Le Ministre du Commerce Intérieur, chargé de la formalisation de l'économie, le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et le Ministre du Tourisme et du Commerce extérieur, chargé de l'Intégration africaine, de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement privé portent à la connaissance des producteurs, transformateurs, commerçants, exportateurs ainsi que de l'ensemble des acteurs de la filière soja que les conditions de commercialisation des fèves de soja au titre de la campagne 2026-2027 sont fixées comme suit :

- **Date d'ouverture : vendredi 6 novembre 2026 ;**
- **Prix d'achat au producteur : principe de marché libre ;**
- **Démarrage des opérations d'exportation : lundi 15 février 2027.**

Les acteurs de la filière sont invités à se conformer strictement aux présentes dispositions ainsi qu'à la réglementation en vigueur.

Les Ministres souhaitent à l'ensemble des acteurs une fructueuse campagne de commercialisation 2026-2027.

Fait à Cotonou, le 04 Novembre 2026

Madeleine B. T. LAFIA MORA
Secrétaire Générale du
Ministère
de l'Agriculture, de
l'Élevage et de la Pêche /
P.O.

Herman ZIME
Secrétaire Général du
Ministère du Commerce
intérieur / P.O.

Eric Kader GBIAN TABE
Secrétaire Général du
Ministère du Tourisme et du
Commerce extérieur / P.O.